



Le 25 juin 2018

**Sanctions de l'Union Européenne envers sept officiers militaires birmans :
une étape essentielle mais insuffisante**

À la suite d'une réunion des Ministres des Affaires Étrangères de l'Union Européenne (UE) qui s'est tenue ce lundi 25 juin 2018, **des sanctions envers sept officiers de l'armée gouvernementale birmane et de la police des frontières responsables des violations des droits humains ont été annoncées**. Ces mesures restrictives ciblées visent, entre autres, le Général Maung Maung Soe qui était chargé des opérations de « nettoyage » lancées à la fin du mois d'août 2017 qui ont entraîné la mort d'au moins 9000 Rohingya ([MSF](#), décembre 2017) et qui ont poussé plus de 720 000 Rohingya à se réfugier au Bangladesh ([UNHCR](#), au 31 mai 2018). Ces sanctions comprennent d'une part le gel des avoirs à l'étranger des officiers militaires visés, et d'autre part l'interdiction d'entrée au sein de l'UE.

Info Birmanie salue ces sanctions, qui démontrent que l'UE est en mesure de renforcer la pression à l'encontre de la Birmanie et qui concrétisent les conclusions du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères de l'UE de février dernier.

Néanmoins, étant donné l'ampleur de la crise qui a déjà poussé plus de 720 000 Rohingya à fuir depuis le 25 août 2017, et alors que les Rohingya sont « pris au piège dans un système de discrimination cautionné par l'État, qui s'apparente à l'apartheid » ([Amnesty International](#), novembre 2017), les sanctions envers les sept officiers militaires birmans sont loin d'être suffisantes et arrivent bien tardivement. Il est particulièrement regrettable que de nombreux hauts responsables militaires responsables de violations des droits humains n'aient pas été visés, alors qu'un nettoyage ethnique a été dénoncé à plusieurs reprises par les Nations Unies. C'est notamment le cas du Commandant-en-chef de l'armée gouvernementale birmane Min Aung Hlaing, responsable direct des nombreuses violations des droits humains,

L'UE doit absolument agir afin de construire un consensus international pour un renvoi de la situation de la Birmanie devant la Cour Pénale Internationale par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Pour cela, l'UE doit mener un réel travail auprès de la Chine et de la Russie qui bloquent toutes les tentatives d'intervenir concrètement. La France, en tant que membre de l'UE, mais aussi en tant que membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, doit agir pour le respect des droits humains.

Contact presse :

camille@info-birmanie.org

tel : 07 62 80 61 33